



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal

Lausanne, le 8 mai 2025

Question de Mme Sevgi Koyuncu, déposée le 6 mars 2025 « Egalité de salaire »

Rappel

La Ville de Lausanne s'engage activement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière de rémunération. Le respect de l'égalité salariale constitue un enjeu majeur au sein de l'administration communale.

Toutefois, afin d'assurer une totale transparence sur cette question, je souhaiterais savoir si des écarts salariaux entre femmes et hommes persistent au sein de certains secteurs de l'administration communale.

Préambule

La Municipalité a déjà donné de nombreux éléments sur cette thématique en réponse à l'interpellation de Mme Céline Blanc, « Quelle égalité salariale au sein de l'administration lausannoise ? », adoptée le 3 octobre 2024.

Une analyse avec Logib a été conduite sur la base des données du personnel du mois de mai 2024. Les résultats montrent que, en tenant compte des différences dans les caractéristiques liées aux qualifications et les caractéristiques liées au poste de travail, les femmes gagnent 1.8 % de moins. Ce résultat est inférieur à la valeur seuil de 2.5 % prévue par l'outil de la Confédération.

Réponse de la Municipalité

Question 1. L'égalité salariale est-elle pleinement garantie dans l'ensemble des domaines et fonctions relevant de la Ville de Lausanne ?

Basée sur différentes analyses menées récemment, la Municipalité estime que le système salarial de l'administration lausannoise ne conduit pas à des inégalités salariales entre les femmes et les hommes sans motif objectif.

En effet, afin de mettre en évidence la neutralité du système, il a été procédé à une analyse Logib basée sur le périmètre Equitas et en tenant compte uniquement des salaires cibles du mois de mai 2024, c'est-à-dire les salaires déterminés par le nouveau système de rémunération sur la base de la classe salariale et de l'échelon et sans les droits acquis. Les

résultats sur le salaire cible montrent que les femmes gagnent, toutes choses étant égales par ailleurs, 0.1 % de plus que les hommes.

Question 2. Des analyses ou audits récents ont-ils mis en évidence d'éventuelles disparités ? Si oui, quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour y remédier ?

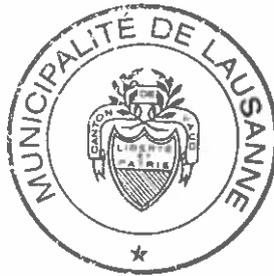
En plus du nouveau système salarial et conformément au programme de législature 2021-2026, la Municipalité a adopté un projet visant à augmenter la mixité des équipes dans tous les domaines et à renforcer l'accès des femmes aux postes de cadre. L'augmentation de la mixité aura pour effet de décorrélérer la relation entre activité professionnelle, sexe et salaire et de parvenir ainsi à un système sans disparités salariales non justifiées par des motifs objectifs.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sevgi Koyuncu.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 8 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

